



Belgique : Fumer au travail doit devenir l'exception à la règle

Rubrique : actualités - Date : lundi 22 septembre 2003

« Il faut inverser la logique de la loi et obliger le fumeur à demander un droit de fumer. Ce n'est pas celui qui ne fume pas qui doit toujours faire la demande d'un espace non-fumeur », explique le cabinet d'Anissa Temsamani, secrétaire d'Etat à l'organisation du Travail et au bien-être au travail.

En effet, la législation actuelle, le RGPT (Règlement général sur la protection du travail), stipule que l'on peut fumer au travail, si l'on conclut des accords basés sur la tolérance et la courtoisie. Cette réglementation a donné de bons résultats, mais dans certains cas, elle est insuffisante. Dans la pratique, il arrive encore trop souvent que les travailleurs doivent demander un espace non-fumeur.

La secrétaire d'Etat évalue la possibilité d'inverser le raisonnement en prévoyant désormais les circonstances dans lesquelles les fumeurs peuvent fumer, sans incommoder les autres.

Article complet sur : www.dh.be